

REUNION DES RELAIS DE QUARTIERS en Mairie samedi 30 janvier 2016

~~~~~

### Présents :

**Elus communaux :** Mr Nicod, Mme Zorzi, Mr Aubernon, Mr Bardin, Mme Boucharlat, Mme Maciocia, Mr Mancini.

**Représentants des quartiers :** Mr Berthet, Mr Cannaux, Mme De Nicola, Mr Durdilly, Mr Dusonchet, Mme Magat, Mr Marquis, Mme Morel, Mr Perret, Mr Quemin, Mr Renevier.

### Excusés :

**Elus communaux :** Mr Niel, Mme Perez, Mme Terrier.

**Représentants des quartiers :** Mr Chazal, Mr Delorme, Mr Filhol, Mr Humbert, Mr Méresse, Mr Page (représenté par Mr Perret).

~~~~~

Pas de remarque concernant le compte rendu de la dernière réunion.

Mr Dusonchet demande où en est l'avancement du projet du Bassin des Robinettes.

Mr Aubernon est en contact avec Mr Gadiolet de la CCMP. Les problèmes rencontrés découlent d'une erreur d'estimation de la CCMP, au départ du projet, sur les parcelles concernées et leurs surfaces. La semaine dernière, deux nouvelles parcelles ont été achetées sur La Boisse à la SNCF pour l'euro symbolique.

Mr Nicod : Beynost n'a pas compétence pour acheter le foncier. Un propriétaire demande très cher pour son terrain que le Service des Domaines estime à environ 6 €/m². Par ailleurs, il a mandaté un géomètre pour lui trouver un terrain qui lui convienne en échange de celui qui fait partie du projet. Une parcelle boisée jouxtant sa propriété pourrait lui convenir si ce n'est le problème économique que cela pose en termes de valeur des échanges. Le dossier suit son cours.

~~~~~

**Mr Mancini** apporte des réponses aux questions posées lors de la précédente réunion :

- Un arrêté a été pris pour l'installation d'un STOP à l'intersection du Chemin du Pont et la sortie du parking. Le panneau devrait arriver sous quelques jours.
- L'antenne de télévision sera prochainement enlevée (demande de Mr Berthet) par la société Balthazar lorsqu'elle viendra retirer les guirlandes de Noël sur la commune. Elle est raccordée à un boîtier en entrée d'impasse dont le fil a été sectionné sans aucune plainte en retour.
- Aux Barronnières, des trois places de stationnement situées dans le virage, deux ont été supprimées, la troisième sera consacrée aux deux roues.

~~~~~

Mme Maciocia rappelle que les numéros personnels des représentants de quartiers ne sont pas communiqués au public. Cependant, elle n'a pas reçu en retour les photos demandées pour réaliser un trombinoscope.

~~~~~

A la question de **Mme Morel** concernant les problèmes de propreté en limite de Saint-Maurice de Beynost, **Mr Nicod** répond qu'aucun courrier n'est parvenu en Mairie à ce sujet.

**Mme Morel** attire l'attention sur les sorties « sauvages » du parking communal qui se trouve derrière LIDL, bloquant les véhicules qui arrivent sur cette voie (entre le rond-point de la fontaine et le feu tricolore). **Mme De Nicola** confirme que ce carrefour n'est pas fluide, surtout aux heures de pointe.

**Mr Nicod** souligne que le problème est le même de l'autre côté de la RD, à la sortie des médecins et de la pharmacie. Les règles qui s'appliquent sont celles du Code de la Route. La réalisation d'un rond-point coûte très cher. **Mr Aubernon** ajoute qu'un rond-point rendrait la circulation des piétons d'autant plus difficile.

**Mr Dusonchet** suggère l'installation d'un panneau d'interdiction de tourner à gauche en sortie du parking arrière de LIDL.

**Mr Mancini** propose un marquage de ligne blanche au sol. La question va être étudiée.



**Mr Renevier/Mme De Nicola** : Les riverains immédiats du Pôle Loisirs se plaignent des nuisances sonores générées par certains individus, au-delà des heures de fermeture du site. Ils anticipent les nuisances qui seront associées aux courts de tennis extérieurs.

**Mme Boucharlat** : ce service expérimente des horaires qui seront calibrés en fonction de sa fréquentation. La restriction des horaires d'ouverture du mercredi et du week-end est en projet. L'Espace pourrait fermer ses portes à 22H00 au mois de juillet et à 20H00 au mois d'août.

**Mr Renevier** demande que la décision définitive concernant les horaires d'ouverture du Pôle Loisirs soit transmise dès qu'elle sera arrêtée.

**Mme Boucharlat** :

Cela ne résout pas la problématique des regroupements en dehors de l'enceinte de cet espace. Il est possible de travailler avec les animateurs afin de sensibiliser les jeunes concernés.

**Mr Nicod** : La situation de ce secteur va évoluer dans le futur du fait de l'ouverture d'une voie dans la prolongation de l'impasse des Peupliers jusqu'au Chemin du Château du soleil.

Mais ce sujet est récurrent sur la commune. On le retrouve Place du Forum, en plus des problèmes de propreté qui obligent les services communaux à nettoyer tous les jours certains lieux de regroupement. Le panneau installé devant l'école élémentaire a été vandalisé avant même d'avoir été mis en service. Ce point touche la limite d'intervention de la commune, qui pour l'instant a encore les moyens financiers et humains de le faire. Cela reste avant tout un problème d'éducation.

**Mme Boucharlat** : la commune a entamé avec le représentant Sécurité de la CCMP une réflexion sur le « vivre ensemble », mais c'est un travail de longue haleine.

Par ailleurs, la création d'un Conseil Municipal des Jeunes, constitué d'élèves de l'école élémentaire, avec le soutien du corps enseignant, est en projet pour la rentrée prochaine, avec des actions ciblées sur la Nature, le vivre ensemble...

**Mme De Nicola et Mr Bardin** s'accordent à dire que, malgré toutes les actions mises en place, un très faible pourcentage de jeunes ne seront jamais pris en charge par ces mesures car réfractaires à la notion d'encadrement.

**Mr Quemain** suggère la méthode répressive.

**Mr Nicod** : la gendarmerie prend le relais de la Police Municipale mais elle intervient sur des priorités. De façon ponctuelle, la Police Municipale organise des sorties tardives (jusqu'à 23H00) mais cela ne résout pas le problème.

**Mr Mancini** : Notre policière municipale présente des qualités pour dialoguer avec les jeunes, qu'elle met régulièrement en pratique.



**Mr Renevier** signale que le panneau posé au Château du Soleil n'a pas été mis au bon endroit. Il devait normalement être fixé sur le poteau qui a été scié.

**Mr Renevier** : une requalification est-elle envisagée pour les zones existantes (Zac des Baterses) dont la qualité est en baisse et qui n'ont fait l'objet d'aucun souci paysager ?

**Mr Nicod** répond que la CCMP n'a pas encore la main sur ces dossiers. Dans l'optique de la fusion de la CCMP et de la 3CM, on ne parlera plus bientôt que de « territoire ». Il précise que pour ce qui concerne les zones anciennes, il faut négocier avec des propriétaires privés, ce qui complique les choses.

**Mr Aubernon** précise que cette fusion va nécessiter plusieurs étapes de négociation entre les deux intercommunalités.

Dans le même ordre d'idées, **Mr Renevier** demande qu'est-ce qui est envisagé dans le secteur des Terres Lignes.

**Mr Nicod** : le BUCOPA a qualifié le Sud de cette zone en secteur économique pour soutenir l'activité existante. Le champ du Munaz (environ 20 hectares) sera, à terme, absorbé dans un projet global. 20 hectares supplémentaires devraient contribuer à l'aménagement paysager de l'ensemble. Il s'agit d'un projet qui devrait voir le jour d'ici dix ans. En révisant le PLU, la commune a dévolu la partie Nord à de l'habitat. Quant au prochain PLU, qui sera probablement intercommunal, il aura la possibilité de la maintenir ou de la supprimer. Mr le Maire tient à souligner que la commune de Beynost sera sûrement la plus impactée par les évolutions à venir, ne serait-ce que du fait de sa position stratégique qui la place au centre de la prochaine intercommunalité et des enjeux stratégiques qu'elle cristallise.

▬▬▬▬▬▬

**Mr Renevier** : Les riverains proches de la future Zac des Malettes s'inquiètent de la qualité des entreprises qui vont venir s'y implanter.

**Mr Nicod** précise qu'il s'agira d'entreprises qualitatives, dont le siège d'une société très importante.

**Mr Durdilly** demande confirmation de la création annoncée de 700 à 1000 emplois sur cette zone. A la réponse affirmative de Mr Nicod, il demande ce qui est prévu pour améliorer le déplacement des populations.

**Mr Aubernon** : une grande consultation est lancée par la CCMP concernant les déplacements intercommunaux. Les résultats seront connus au mois de juin. Une permanence a été ouverte en Mairie. Il est d'ores et déjà acquis que le flux maximal se situera au niveau de la Porte V. Tous les modes de déplacement seront considérés (piétons, vélo...). Les différents circuits du Colibri pourront être redéfinis pour s'adapter à la demande.

▬▬▬▬▬▬

**Mr Renevier** : les riverains de la zone commerciale des Baterses s'inquiètent de la prolifération des panneaux publicitaires.

**Mr Aubernon** : les panneaux officiels sont bien règlementés mais c'est la pré-enseigne qui est problématique à gérer.

**Mr Nicod** : il s'agit pour beaucoup de panneaux « sauvages ». L'affichage réglementaire rapporte entre 50 000 et 100 000 € de recette par an à la commune. L'enseigne Boulanger a attaqué au niveau national et a obtenu gain de cause. La nouvelle réglementation concernant les métropoles risque de nous impacter dans la mesure où nous sommes très proches de Lyon. Beynost ne possède qu'un seul panneau, situé sur la parcelle de Monderoux. A noter qu'un panneau publicitaire rapporte 3000 € par an au propriétaire de la parcelle.

▬▬▬▬▬▬

**Mr Berthet** pose la question du très haut débit à Beynost.

**Mr Nicod** répond que Beynost ne sera pas dotée avant 2021, les communes les plus défavorisées sur ce plan-là sont équipées en priorité (Thil, Sainte-Croix...).

**Mr Aubernon** précise que c'est le SIEA qui détient la concession pour l'ensemble. Dans la mesure où chaque commune lui paye une redevance, l'installation de la fibre se fera le moment venu sans frais supplémentaires et le choix de l'opérateur sera libre. Dans l'immédiat, l'installation prochaine de la fibre sur la Zac des Malettes sera financée pour moitié par la CCMP. Les élus restent vigilants sur ce dossier, à l'affût d'une éventuelle occasion de raccourcir le délai annoncé.



**Mr Nicod** souhaite apporter quelques précisions concernant le déplacement de l enseigne LIDL. L enseigne désire agrandir sa surface de vente (sans galerie marchande) tout en restant sur Beynost. La commune est prête à appuyer cette idée en présentant un projet d ensemble cohérent sur un terrain situé à proximité du collège de Beynost.

Parallèlement à cela, l enjeu pour la commune consiste à récupérer les bâtiments occupés actuellement par LIDL au cœur du village, juste en face de l entrée du Complexe du Mas de Roux qui va également faire l objet d une requalification.

Des rencontres sont prévues pour redéfinir au mieux ce lieu qui pourrait accueillir des commerces de proximité dans une structure conviviale mettant l accent sur la qualité. Il bénéficiera de la présence sur place du distributeur automatique de billets dont le réceptacle est propriété de la commune. Sans oublier la surface disponible à l étage du bâtiment. C est un projet à échéance de trois ans à peu près.

**Mr Renevier** : la commune souffre du déficit de brasserie, lieu de rencontre qui serait idéalement situé à cet endroit-là malgré la proximité des écoles.

**Mr Aubernon** confirme que la commune étudie cette possibilité par rapport à la législation en vigueur sur les débits de boissons.



**Mr Nicod** confirme que l implantation d un marché de producteurs est également à l étude en partenariat avec les chambres concernées (Commerce, Agriculture...). L étude de marché est finalisée. Il ressort que le panier moyen des Beynolans est assez élevé. Il semble que le consommateur désire trouver des produits de qualité et en connaître les producteurs. L étude a déterminé que le meilleur jour serait le vendredi, dans un créneau horaire de 16h00 à 20h00.

A partir de l automne prochain, ce marché devrait voir le jour sur le parking communal situé derrière LIDL. Par ailleurs, des animations ponctuelles continueront d être organisées dans l enceinte de la Maison Delorme au moins deux fois par an.

*Départ de Mr Marquis.*

**Mr Quemin** s inquiète du devenir du marché du dimanche.

**Mr Bardin** précise que ces deux marchés ne s adressent pas à la même clientèle et que les deux peuvent se conjuguer. Les élus prévoient de rencontrer les commerçants du marché dominical pour leur présenter le projet.

La Boulange est garante du succès du marché, de même que l installation d une brasserie à proximité de ce lieu serait un bonus.

Les études de marché réalisées ont mis en relief des statistiques concernant le pouvoir d achat, la distance que les acheteurs sont prêts à parcourir pour faire leurs courses et le temps qu ils souhaitent y consacrer.

*Départ de Mme Morel.*

**Mr Mancini** : la Chambre d'Agriculture fera une présentation du dossier jeudi 11 février 2016.

**Mr Durdilly** : il est important de garder des commerces à cet endroit, d'autant qu'il est question de construire un foyer logements séniors de l'autre côté de la RD 84.

**Mr Dusonchet** souhaite avoir des précisions concernant le marchand d'agrumes qui s'installe sur un parking en bord de RD proche du collège.

**Mr Mancini** répond qu'il s'agit de vente « au déballage », qui répond à une dérogation spéciale et qui est autorisée de novembre à mai pour les denrées périssables comme les fruits et légumes.

~~~~~

Mr Perret reconnaît les efforts fournis par la Municipalité pour répondre au souci du bien-être de ses administrés. Toutes les questions posées précédemment ont obtenu une réponse satisfaisante.

Il est important que les élus puissent encore faire des choix pour le bien de la population locale, tant que c'est encore possible.

Départ de Mr Berthet

~~~~~

**Mme De Nicola** demande s'il est possible de faire un rappel sur le Beynost Infos concernant le nettoyage des haies qui débordent sur la rue, notamment Chemin Grange Debout.

**Mme Zorzi** est d'accord sur ce point.

**Mme Maciocia** ajoute qu'il est possible d'adresser un courrier personnalisé pour les cas isolés.

~~~~~

Mr Quemini aborde le sujet du plan de circulation de Beynost.

Mr Mancini : j'ai délégué ce travail à Mr Jean-Marc Curtet qui va réaliser un Powerpoint à partir des bases déjà travaillées, en particulier les voies principales du cœur de village et de la rue Centrale, en tenant compte des sorties d'impasses et des stationnements.

Mr Quemini propose la collaboration des représentants de quartiers, qui pourraient travailler par deux ou trois sur leur zone respective.

Mr Mancini n'y voit aucun inconvénient, au contraire, chacun peut apporter ses observations pour faire avancer ce dossier qui sera présenté lors de la prochaine réunion.

~~~~~

**Mr Bardin** communique le souhait de Mr Berthet (qui a quitté la réunion un peu plus tôt) de mettre les comptes rendus des réunions de relais de quartiers sur le site de la Mairie pour consultation publique. Sa demande est prise en compte.

~~~~~

La prochaine réunion est fixée au **samedi 2 avril 2016 à 9h00**.

D'ici là, les représentants des quartiers sont invités à adresser leurs questions à l'avance, par mail en mairie à l'attention de Mr le Maire. Elles seront transmises à qui de droit. Des rencontres de terrain sont également possibles pour appréhender précisément certaines situations.